

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MAGOG**

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 18 février 2013 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Michel Bombardier  
Yvon Lamontagne  
Denise Poulin-Marcotte  
Olivier Tremblay  
Robert Ranger  
Jacques Laurendeau  
Gilbert Kurt Boucher  
Nathalie Bélanger  
Nathalie Pelletier  
Diane Pelletier

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki May Hamm.

Sont également présents le directeur général, M. Armand Comeau, et la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Sylviane Lavigne.

Est absente la greffière, M<sup>e</sup> Martine Savard.

**ORDRE DU JOUR**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1) Approbation de procès-verbal.
4. RÉGLEMENTS
  - 4.1) Avis de motion du Règlement 2473-2013.
5. CONSEIL MUNICIPAL
  - 5.1) Modifications à la liste des comités et commissions;
  - 5.2) Demande de soutien financier de la Traversée internationale du lac Memphrémagog 2013;
  - 5.3) Diverses aides financières;
  - 5.4) Diverses délégations.
6. FINANCES
  - 6.1) Contrat pour les travaux de conversion de l'éclairage du centre communautaire;
  - 6.2) Contrat pour les travaux de conversion de l'éclairage de l'aréna;
  - 6.3) Appui au projet « Mon chez-moi ».
7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 7.1) Rachat d'un terrain dans le parc industriel;
  - 7.2) Diverses promesses concernant des immeubles;
  - 7.3) Signature de divers contrats.

8. RESSOURCES HUMAINES
    - 8.1) Plan d'intégration des personnes handicapées 2013.
  9. DÉVELOPPEMENT ET URBANISME
    - 9.1) Demandes d'approbation de PIIA;
    - 9.2) Demande à la CPTAQ concernant le lot 4 228 056 situé sur la rue Laverdure.
  10. ENVIRONNEMENT ET SERVICES TECHNIQUES
    - 10.1) Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2011-2016;
    - 10.2) Entente avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie.
  11. TRAVAUX PUBLICS
    - 11.1) Demande de déplacement de poteaux à « Montreal, Maine and Atlantic ».
  12. LOISIRS ET CULTURE
    - 12.1) Demande d'accréditation et d'aide financière du Club de natation Memphrémagog inc.;
    - 12.2) Subventions aux organismes et à l'élite sportive 2013;
    - 12.3) Subventions dans le programme de soutien aux organismes culturels.
  13. AFFAIRES NOUVELLES
  14. DÉPÔT DE DOCUMENTS
  15. QUESTIONS DE LA SALLE
  16. MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL
  17. LEVÉE DE LA SÉANCE
- 

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur COGECO et Câble-Axion.

La séance sera aussi diffusée sur le site Internet de la Ville d'ici deux jours pour permettre un meilleur rayonnement de l'information. L'adresse de la Ville est le [www.ville.magog.qc.ca/seances](http://www.ville.magog.qc.ca/seances).

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut s'en référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

1. 68-2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier  
Appuyé par le conseiller Michel Bombardier

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé avec les modifications suivantes :

- a) Retrait du point :  
6.3) Appui au projet « Mon chez-moi ».
- b) Ajout des points suivants :
  - 13. Affaires nouvelles :
    - 13.1) Embauche d'un coordonnateur au développement industriel à la Direction générale;
    - 13.2) Embauche d'un opérateur à la Section gestion des eaux;
    - 13.3) Inscription au concours Zinzen IGA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

## 3. PROCÈS-VERBAUX

### 3.1) 69-2013 Approbation de procès-verbal

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne  
Appuyé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 4. RÈGLEMENTS

### 4.1) Avis de motion du Règlement 2473-2013

Le conseiller Olivier Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le Règlement 2473-2013 modifiant le Règlement 2269-2007 concernant l'administration de la Ville.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

## 5. CONSEIL MUNICIPAL

### 5.1) 70-2013 Modifications à la liste des comités et commissions

ATTENDU QUE la Ville a modifié son règlement concernant l'administration de la Ville afin de prévoir que dorénavant les comités et commissions nomment eux-mêmes leur secrétaire et il y a lieu d'ajuster la liste des nominations en conséquence;

ATTENDU QUE la direction des loisirs a changé de nom et certains ajustements sont donc nécessaires;

ATTENDU QUE les représentants de LAMRAC doivent être changés;

ATTENDU QUE d'autres modifications mineures doivent être apportées;

IL EST           Proposé par le conseiller Robert Ranger  
                  Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la liste des nominations par la Ville de Magog sur les comités et commissions adoptée par la résolution 427-2012 soit modifiée :

- a) à l'égard du comité consultatif d'urbanisme, par le remplacement des mots « personne ressource » par les mots « directeur, Environnement et Aménagement du territoire » et du mot « secrétaire » par les mots « coordonnateur, Division permis et inspection »;
- b) à l'égard du comité de toponymie, à l'égard de Luc Paré, par le remplacement des mots « personne ressource » par les mots « directeur, Sécurité incendie », à l'égard de Claudia Fortin, des mots « personne ressource » par les mots « conseillère en communications, Direction générale », par le remplacement de « Martine Savard, personne ressource » par « Marco Prévost, directeur, Environnement et Aménagement du territoire », par l'ajout de « Mélissa Charbonneau », à titre d'« administrateur » et de « coordonnatrice, Division urbanisme et permis », et enfin par la suppression de « Sylviane Lavigne » et des mentions qui la concernent;
- c) à l'égard de la commission des affaires publiques, par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « greffière et directrice, Greffe et Affaires publiques »;
- d) à l'égard de la commission des communications, par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « conseillère en communications, Direction générale » et le remplacement du mot « fonctionnaire » par les mots « greffière et directrice, Greffe et Affaires publiques »;
- e) à l'égard de la « commission de la culture et de la nature », par la suppression dans le nom des mots « et de la nature », par le remplacement du mot « personne ressource » par les mots « directrice, Culture, sports et vie communautaire », par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « chef de division, Division culture, bibliothèque et patrimoine »;
- f) à l'égard de la commission sur le développement économique, par la suppression du mot « vacant » et des mentions qui y sont rattachées;
- g) à l'égard de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire, par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « directeur, Environnement et Aménagement du territoire » et le remplacement de « personne ressource » par « coordonnatrice, Division environnement »;
- h) à l'égard de la commission des finances, par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « trésorière et directrice, Trésorerie et Finances »;
- i) par le remplacement du nom de la « commission des loisirs et des affaires communautaires », par « commission des sports et de la vie communautaire » et le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « directrice, Culture, sports et vie communautaire »;

- j) à l'égard de la commission des ressources humaines, par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « directeur, Ressources humaines »;
- k) à l'égard de la commission de la sécurité publique, par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « directeur, Sécurité incendie »;
- l) à l'égard de la commission des travaux publics, par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « directeur, Travaux publics »;
- m) à l'égard du comité sur la famille et l'habitation, par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « directrice, Culture, sports et vie communautaire »;
- n) à l'égard du comité local pour le fonds de soutien aux territoires en difficulté, par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « à confirmer »;
- o) à l'égard du comité Magog en fleurs, par le remplacement du mot « secrétaire » par les mots « chef de division, Division loisirs et vie communautaire »;
- p) à l'égard de Gestion Multi-Loisirs, par le remplacement des mots « personne ressource » par les mots « directrice, Culture, sports et vie communautaire »;
- q) à l'égard de LAMRAC, par le remplacement de « Robert Ranger » par « Diane Pelletier », par le remplacement du mot « représentant » par « représentante », par le remplacement de « Denise Roy » par « Élyse Ménard », par le remplacement du mot « représentante » par les mots « coordonnatrice, Division environnement ».

Que chaque comité ou commission de la Ville procède à la nomination d'un secrétaire, et ce, dès sa prochaine réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2) 71-2013 Demande de soutien financier de la Traversée internationale du lac Memphrémagog 2013

ATTENDU QUE la Traversée organise depuis plus de 35 ans un événement touristique majeur en Estrie et qu'à ce titre elle joue un rôle d'ambassadrice important de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville est sollicitée dans le but d'offrir un soutien technique et financier à la tenue de l'événement;

ATTENDU QUE la Traversée a revu en profondeur son offre d'activités;

ATTENDU QU'il est nécessaire de statuer rapidement sur le soutien financier à octroyer à la Traversée pour 2013, compte tenu des démarches de demande de l'organisme;

IL EST Proposé par le conseiller Gilbert Kurt Boucher  
Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que la Ville de Magog soutienne l'édition 2013 de la Traversée internationale du lac Memphrémagog pour un montant de 30 000 \$ se détaillant comme suit :

- 20 000 \$ comme soutien financier à la réalisation de l'événement;

- 10 000 \$ comme soutien financier au redressement de l'événement.

Que la Ville soutienne l'organisation de l'événement au niveau logistique (prêt et transport d'équipement municipal) d'une valeur approximative de 35 000 \$.

Que les revenus engendrés au stationnement de la pointe Merry pendant l'événement demeurent à la Ville.

Un protocole d'entente incluant ces éléments sera signé ultérieurement.

La dépense sera financée de la manière indiquée au certificat du trésorier n° 036-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avant l'étude du point suivant, la conseillère Nathalie Bélanger déclare avoir un intérêt particulier dans la question qui sera prise en délibération. Madame Nathalie Bélanger déclare qu'elle est membre du conseil d'administration de la Corporation de développement communautaire Memphrémagog qui coordonne la Table jeunesse et qu'elle est également partenaire de la Table en tant que directrice de la Maison de la famille. En conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

5.3) 72-2013 Diverses aides financières

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier  
Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que la Ville de Magog accorde les aides financières suivantes :

- 200 \$ au Centre des femmes Memphrémagog pour le 29<sup>e</sup> Congrès provincial du regroupement des Centres de Femmes du Québec;
- 200 \$ à la Table jeunesse socio-économique Memphrémagog pour la semaine de sensibilisation à *L'acceptation des différences* chez les jeunes;
- trois permis de stationnement annuels gratuits, de façon temporaire, à l'hôtel de ville à la Fête des vendanges Magog-Orford, et ce, pour l'année 2013.

Les dépenses prévues aux paragraphes a) et b) seront financées de la manière indiquées aux certificats du trésorier n<sup>os</sup> 026-2013 et 023-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La conseillère Nathalie Bélanger s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.

5.4) 73-2013 Diverses délégations

IL EST Proposé par le conseiller Michel Bombardier  
Appuyé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que la Ville de Magog délègue :

- a) l'un ou l'autre des membres du conseil, accompagnés ou non, pour représenter la Ville, lors de la Soirée des Omer organisée par la CCI Magog-Orford qui se tiendra le vendredi 15 mars 2013 à 17 h 30 à l'hôtel Chéribourg;
- b) l'un ou l'autre des membres du conseil pour représenter la Ville, lors de l'ouverture officielle de la Maison Aube-Lumière qui se tiendra le mardi 26 février 2013 à 18 h au CHUS de Fleurimont;
- c) l'un ou l'autre des membres du conseil pour représenter la Ville, lors du Quille-o-thon organisé par la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog qui se tiendra le samedi 2 mars 2013 à 15 h et à 18 h au Salon de quilles Memphré.

Madame la Mairesse participera à l'activité du paragraphe a).

Les dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-110-00-319. Les frais de participation des membres du conseil à ces activités seront remboursés selon les modalités prévues au Règlement 2005-2003 concernant, notamment, le remboursement des dépenses des élus.

Les dépenses prévues aux paragraphes a) et c) seront financées de la manière indiquées aux certificats du trésorier n<sup>os</sup> 032-2013 et 038-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6. FINANCES

### 6.1) 74-2013 Contrat pour les travaux de conversion de l'éclairage du centre communautaire

ATTENDU QUE la Ville a, sur invitation, demandé des prix pour les travaux de conversion de l'éclairage du centre communautaire;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

<b>Nom de l'entrepreneur</b>	<b>Prix global avant taxes</b>
Bernard Bélanger, entrepreneur électricien inc.	47 450 \$
Groupe Comtois construction inc.	55 500 \$
Les installations électriques Sylvain Durand inc.	72 194 \$
Demers électrique inc.	73 000 \$
JC Boivin ent. électricien inc.	79 911 \$

ATTENDU QUE Bernard Bélanger, entrepreneur électricien inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST Proposé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte  
Appuyé par le conseiller Olivier Tremblay

Que le contrat pour les travaux de conversion de l'éclairage du centre communautaire soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Bernard Bélanger, entrepreneur électricien inc. », pour un montant total de 47 450 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier numéro APP-2013-010-I et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 5 février 2013.

Le contrat est à prix forfaitaire.

La dépense sera financée de la manière indiquée au certificat du trésorier n° 031-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2) 75-2013 Contrat pour les travaux de conversion de l'éclairage de l'aréna

ATTENDU QUE la Ville a, sur invitation, demandé des prix pour les travaux de conversion de l'éclairage de l'aréna;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

<b>Nom de l'entrepreneur</b>	<b>Prix global avant taxes</b>
Groupe Comtois construction inc.	21 500 \$
Bernard Bélanger, entrepreneur électricien inc.	21 830 \$
Les installations électriques Sylvain Durand inc.	24 314 \$
Demers électrique inc.	28 000 \$
JC Boivin ent. électricien inc.	30 550 \$

ATTENDU QUE Groupe Comtois construction inc. a été jugé non conforme, puisque l'attestation de Revenu Québec a été produite dans un délai supérieur à 90 jours;

ATTENDU QUE Bernard Bélanger, entrepreneur électricien inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau  
Appuyé par le conseiller Robert Ranger

Que le contrat pour les travaux de conversion de l'éclairage de l'aréna soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Bernard Bélanger, entrepreneur électricien inc. », pour un montant total de 21 830 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier numéro APP-2013-020-I et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 5 février 2013.

Le contrat est à prix forfaitaire.

La dépense sera financée de la manière indiquée au certificat du trésorier n° 030-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Véto de la Mairesse (53 LCV).*

6.3) Point retiré.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1) 76-2013 Rachat d'un terrain dans le parc industriel

ATTENDU QUE le 8 janvier 2008, la Ville de Magog a vendu le lot 3 975 497 dans le parc industriel de Magog à BHM Médical inc. aujourd'hui connu comme étant Arjohuntleigh Magog inc.



pour y construire un stationnement pour desservir le bâtiment industriel au 2001, rue Tanguay;

ATTENDU QUE le 30 août 2010, la Ville de Magog accordait à Arjohuntleigh Magog inc. une prolongation de délai permettant la construction d'un stationnement ou d'un bâtiment à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche;

ATTENDU QU'Arjohuntleigh Magog inc. a informé la Ville qu'il ne prévoit pas utiliser ce terrain dans un avenir prévisible;

IL EST           Proposé par la conseillère Diane Pelletier  
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que la Ville de Magog rachète d'Arjohuntleigh Magog inc. le lot 3 975 497 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, pour le prix payé lors de la vente, soit 12 998,33 \$.

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de rachat et les autres documents nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2) 77-2013     Diverses promesses concernant des immeubles

IL EST           Proposé par le conseiller Michel Bombardier  
Appuyé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que les promesses suivantes soient acceptées, aux conditions qui y sont prévues :

- a) promesse de cession gratuite en faveur de la Ville, des lots projetés 4 915 926, 4 915 960 et 4 915 927 dans le domaine Castle, signée le 6 février 2013 par 9201-9728 Québec inc., représentée par M. Patrice Hébert; les lots sont acquis à des fins de rues et sont montrés sur le plan de lotissement préparé le 6 septembre 2011 par Daniel Boisclair, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17 261 de ses minutes;
- b) promesse de vente à la Ville, d'une partie du lot 3 142 956, d'une superficie approximative de 7,49 mètres carrés, signée le 11 février 2013 par M. Daniel Boisclair, pour le prix approximatif de 749,82 \$; il est acquis à des fins d'infrastructures municipales; le terrain visé est du cadastre du Québec; la parcelle de terrain est décrite et montrée sur la description technique et le plan préparés le 24 janvier 2013 par Pascal Viger, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3 597 de ses minutes.

La dépense prévue au paragraphe b) sera financée de la manière indiquée au certificat du trésorier n° 037-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3) 78-2013     Signature de divers contrats

IL EST           Proposé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte  
Appuyé par le conseiller Olivier Tremblay

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats suivants :

- a) avenant n° 2 à l'entente concernant le centre d'observation et d'éducation du marais de la Rivière aux Cerises avec Les amis du marais de la Rivière aux Cerises inc.; cet avenant a pour principal objet de prévoir que la Direction de l'environnement et de l'aménagement du territoire est responsable de l'Entente plutôt que la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire ainsi que de changer le nom du centre qui devient le Centre d'interprétation du marais;
- b) avenant n° 1 au bail concernant le 416, rue Saint-Luc avec 9086-1188 Québec inc.; cet avenant a pour principal objet la durée et le prix du loyer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8. RESSOURCES HUMAINES

### 8.1) 79-2013 Plan d'intégration des personnes handicapées 2013

IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger  
Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que le conseil municipal approuve le plan d'action municipal de la Ville de Magog pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées comme il a été préparé le 4 janvier 2013 par la Direction des ressources humaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 9. DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

### 9.1) 80-2013 Demandes d'approbation de PIIA

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé divers plans à l'égard desquels s'applique un Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

IL EST Proposé par le conseiller Gilbert Kurt Boucher  
Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient approuvés aux conditions recommandées par le CCU, incluant, s'il y a lieu, l'obligation de fournir une garantie financière :

<i>N° CCU</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Propriétaire ou occupant</i>	<i>Type de permis demandé</i>
13-013	375, rue Broadbent	Diane Trottier et Luc Vanier	Permis d'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée
13-014	Lot 4 192 164, rue de la Salamandre	Serge Robert	Permis de construction pour une habitation unifamiliale isolée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9.2) 81-2013 Demande à la CPTAQ concernant le lot 4 228 056

situé sur la rue Laverdure

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande d'appui pour l'utilisation à des fins autres que de l'agriculture à l'égard du lot 4 228 056 du cadastre du Québec, circonscription de Stanstead, propriété de M. Gérald Chainey situé sur la rue Laverdure;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a récemment fait une recommandation positive dans ce dossier pour une dérogation mineure relative à la distance séparatrice, compte tenu du respect de l'entente en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE le lot faisant l'objet de la demande est situé à l'intérieur d'un îlot (n° 77) déstructuré reconnu dans l'entente avec la MRC de Memphrémagog en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE l'autorisation de la demande n'aura aucun effet négatif sur les exploitations agricoles existantes, les critères de l'entente et la réglementation étant respectés;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères de l'entente signée en vertu de l'article 59 et est conforme aux règlements en vigueur;

ATTENDU QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* établit les modalités liées à une telle demande;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des dispositions de cette loi et du Règlement de zonage 2368-2010 de la Ville de Magog;

IL EST           Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier  
                      Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que la Ville de Magog appuie, auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture à l'égard du lot 4 228 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, propriété de M. Gérald Chainey situé sur la rue Laverdure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

10.1) 82-2013     Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2011-2016

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

ATTENDU QUE 55 nouvelles actions découlent de ce plan d'action et que 15 actions ayant été entamées préalablement amèneront des réductions;

ATTENDU QUE les actions 16 à 70 sont projetées à court terme (2011-2016);

ATTENDU QUE le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

ATTENDU QUE la Ville de Magog a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEP;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la Ville de Magog doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

IL EST           Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne  
Appuyé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte

Que la Ville de Magog adopte une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES) de 2,24 % des émissions de 2008 d'ici la fin de 2016 ainsi que le plan d'action décrit au rapport intitulé « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES, Ville de Magog, 2011-2016 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2) 83-2013     Entente avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie

ATTENDU QUE le projet d'entente d'offre de service entre l'Association Québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) et la Ville de Magog;

ATTENDU QUE la municipalité désire utiliser les services offerts par l'AQME dans sa volonté d'implanter des mesures de maîtrise de l'énergie dans ses projets de développement;

IL EST           Proposé par le conseiller Olivier Tremblay  
Appuyé par le conseiller Robert Ranger

Que le conseil municipal autorise la signature de l'entente pour le service d'accompagnement municipal avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie et la Ville de Magog.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1) 84-2013     Demande de déplacement de poteaux à « Montreal, Maine and Atlantic »

ATTENDU QUE le danger que représente certains poteaux de télégraphe inutilisés depuis plusieurs années par la compagnie de chemin de fer « Montreal, Maine and Atlantic », situés : en bordure de la voie ferrée, à partir du coin de la rue Saint-Patrice Est et du boulevard Industriel jusqu'à la limite de la ville située après le golf de Venise; en bordure de la rivière, en arrière lot de la rue Principale; en bordure de la Route 112, entre les Quatre-Fourches et la pointe Merry;

ATTENDU QU'il y a peu d'esthétique de ces poteaux;

IL EST           Proposé par le conseiller Michel Bombardier  
Appuyé par le conseiller Gilbert Kurt Boucher

Que la Ville de Magog demande à la compagnie de chemin de fer « Montreal, Maine and Atlantic » d'enlever, dans les plus brefs délais, les poteaux de télégraphe.

Que la résolution soit envoyée à M. Gabriel Tessier au bureau de la compagnie de chemin de fer « Montreal, Maine and Atlantic » à Farnham et au siège social de l'entreprise à Banghor, Maine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 12. LOISIRS ET CULTURE

### 12.1) 85-2013 Demande d'accréditation et d'aide financière du Club de natation Memphrémagog inc.

ATTENDU QU'il y a une place pour un club de natation civil à Magog;

ATTENDU QUE le Club de natation Memphrémagog inc. a pour but de développer l'intérêt pour l'activité physique et autres saines habitudes de vie chez les jeunes d'âge scolaire primaire et secondaire;

ATTENDU QUE le Club de natation Memphrémagog inc. fait le lien entre l'objectif de développer la natation en eau libre à Magog;

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau  
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que le Club de natation Memphrémagog inc. soit accrédité par la Ville comme étant un organisme partenaire.

Que la Ville de Magog accorde une aide au démarrage en 2013 pour un montant de 500 \$ au Club de natation Memphrémagog inc.

Que la Ville défraie le coût de location des plateaux sportifs (piscine) du Club de natation pour leur saison 2012-2013.

La dépense sera financée de la manière indiquée au certificat du trésorier n° 035-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 12.2) 86-2013 Subventions aux organismes et à l'élite sportive 2013

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger  
Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que la Ville de Magog octroie, pour l'année 2013, les subventions suivantes en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes sportifs, culturels, sociorécréatifs et communautaires, le Programme de soutien à l'élite sportive et la Politique familiale comme suit :

a) Organismes sportifs :		Politique familiale
Association de baseball mineur	2 600,05 \$	S. O.
Association de crosse mineure	2 697,30 \$	270 \$
Association de hockey mineur	3 750,00 \$	3 525 \$

Association de soccer mineur	3 750,00 \$	3 355 \$
Club Dymagym	3 596,40 \$	2 210 \$
Club de nage synchronisée	3 107,30 \$	S. O.
Club de patinage artistique	3 731,40 \$	475 \$
Club de triathlon Memphrémagog	3 596,40 \$	650 \$
Club de voile Memphrémagog	2 697,30 \$	S. O.
<b>Total partiel</b>	<b>29 526,15 \$</b>	<b>10 485 \$</b>
<b>b) Organismes culturels :</b>		
Comité d'action culturelle	4 000 \$	
<b>Total partiel</b>	<b>4 000 \$</b>	
<b>c) Organismes sociorécréatifs :</b>		
4 <sup>th</sup> Lake Groups 6 <sup>e</sup>	500,00 \$	
Club d'âge d'or St-Jean-Bosco	1 000,00 \$	
Club des amis d'Omerville	500,00 \$	
Escadron 911 Magog-Orford	1 048,95 \$	
Ligue navale du Canada	1 198,80 \$	
Club sportif des sourds	1 000,00 \$	
Conseil des aveugles	1 000,00 \$	
<b>Total partiel</b>	<b>6 247,75 \$</b>	
<b>d) Organismes communautaires :</b>		
AQDR Memphrémagog	3 600,00 \$	
Association Han-Droits	4 495,50 \$	
Banque alimentaire Memphrémagog	10 000,00 \$	
Carrefour du partage	3 896,10 \$	
Centre des femmes	3 000,00 \$	
Centre l'Élan	2 997,00 \$	
Corporation jeunesse Memphrémagog	5 994,00 \$	
Cuisines collectives	4 495,50 \$	
Les Fantastiques	3 896,10 \$	
Zone libre	1 000,00 \$	
<b>Total partiel</b>	<b>43 374,20 \$</b>	
<b>Total global</b>	<b>83 148,10 \$</b>	<b>10 485 \$</b>

Que, de plus, la Ville entérine les subventions versées par Gestion Multi-Loisirs inc. à l'élite sportive, pour l'année 2013, en conformité avec le Programme de soutien à l'élite sportive :

**Élite sportive :**

Léo Dufault	Athlétisme et cross country	300 \$
Marie-Pier Gagnon	Équitation	350 \$
Camilya Roy	Patinage artistique	300 \$
Marie-Soleil Chagnon	Patinage artistique	350 \$
Samuel Chagnon	Patinage artistique	350 \$
Stéphanie Lachance	Patinage artistique	200 \$
Alexandre Cardinal	Ski alpin	125 \$
Ingrid Gendron	Ski alpin	125 \$
Claudia Asselin	Soccer	300 \$
Jérémy Gagnon-Laparé	Soccer	550 \$
Patrick De Lange	Triathlon	200 \$
François Therrien	Triathlon	200 \$
Phénix Beaudoin-Cloutier	Voile	550 \$
<b>Total global</b>		<b>3 900 \$</b>

Les subventions seront remises lors d'une réception tenue le mercredi 27 février 2013 à 19 h, à l'auditorium de l'Espace culturel en présence des membres du conseil municipal et du conseil d'administration de Gestion Multi-Loisirs inc.

Les montants totalisant 97 533,10 \$ seront financés de la manière indiquée au certificat du trésorier n° 025-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3) -87-2013 Subventions dans le programme de soutien aux organismes culturels

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Michel Bombardier

Que la Ville de Magog accorde les aides suivantes, dans le cadre du programme de soutien aux organismes culturels – outils de communication, matériel informatique et logiciels (PSOCOCMIL) :

<i>Organismes</i>	<i>Montant recommandé</i>	<i>Demandes</i>
Groupe Clef de sol	596,25 \$	Matériel informatique et logiciels
LAMRAC	2 424,56 \$	Outils de communication, site Internet, matériel informatique et logiciels
<b>TOTAL</b>	<b>3 020,81 \$</b>	

Les dépenses seront financées de la manière indiquée au certificat du trésorier n° 028-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1) 88-2013 Embauche d'un coordonnateur au développement industriel à la Direction générale

ATTENDU QU'en 2012, le conseil acceptait la création d'un nouveau poste contractuel d'un an de coordonnateur au développement industriel à la Direction générale;

ATTENDU QUE l'embauche de personnel est nécessaire pour le poste d'un coordonnateur au développement industriel à la Direction générale;

IL EST Proposé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte  
Appuyé par le conseiller Olivier Tremblay

Que M. Donald O'Hara soit embauché comme employé non syndiqué contractuel pour une période d'un an au poste de coordonnateur au développement industriel à la Direction générale, à une date à être déterminée en mars 2013, aux conditions du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués de la Ville de Magog et qu'il soit rémunéré à l'échelon 6 de la classe B-3 des taux de salaire.

Son salaire sera financé de la manière indiquée au certificat du trésorier n° 033-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2) 89-2013 Embauche d'un opérateur à la Section gestion des eaux

ATTENDU QUE l'embauche d'un opérateur à la Section gestion des eaux est nécessaire afin de remplacer M. Michel Filteau qui a quitté pour sa retraite;

IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger  
Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que M. Dany Chartray soit embauché comme employé à l'essai au poste d'opérateur à la Section gestion des eaux, à compter du 4 mars 2013, aux conditions de la convention collective des employés de la Ville de Magog et qu'il soit rémunéré à l'échelon 1 de la classe 6 des taux de salaire.

Son salaire sera financé de la manière indiquée au certificat du trésorier n° 027-2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3) 90-2013 Inscription au concours Zinzen IGA

IL EST Proposé par le conseiller Gilbert Kurt Boucher  
Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que M<sup>me</sup> Mélissa Charbonneau, coordonnatrice à la Division urbanisme et permis, soit mandatée pour soumettre la candidature de la Ville de Magog à un appel de projet de transformation d'un espace oublié dans le Fonds Éco IGA.

M<sup>me</sup> Mélissa Charbonneau est également autorisée à signer tous les documents requis à cette fin.

Ce fonds s'adresse aux municipalités qui connaissent un espace dévalorisé pouvant être transformé en lieu public vivant où règnera la biodiversité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière adjointe dépose les documents suivants :

- a) certificat attestant de la renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire concernant le Règlement 2460-2013 prévoyant les travaux d'ouverture de rues dans le domaine Castle et autorisant une dépense et un emprunt de 1 762 000 \$ à cette fin;
- b) rapports d'embauche de personnel temporaire portant les numéros 2013-087 à 2013-101;
- c) rapport des statistiques de la Division permis et inspection pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2013.

15. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière adjointe à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Réponses à des questions antérieures :

Avant de donner la parole aux citoyens, Madame la Mairesse répond



aux questions suivantes posées lors des séances antérieures :

- *Première question de M. Michel Gauthier :*

Lors de la séance du 4 décembre 2012, M. Michel Gauthier a demandé combien coûtent à la Ville tous les bâtiments qui lui appartiennent et est-ce qu'il y a des revenus (Bibliothèque, Centre d'arts visuels, LAMRAc, maison Merry, îlot Tourigny) ?

Madame la Mairesse indique les dépenses liées aux bâtiments s'élèvent à 2 121 000 \$ alors que les revenus sont de 554,200 \$.

Elle ajoute que la Ville a l'intention de se départir de l'ancien Centre culturel ainsi que de la maison Tourigny.

Finalement, elle précise que la Ville souhaite donner une nouvelle vocation pour l'ancien bureau du tourisme.

- *Deuxième question de M. Michel Gauthier :*

Lors de la séance du 4 février 2013, M. Michel Gauthier a demandé des détails quant au projet d'ouverture de rues du domaine Castle.

Madame la Mairesse donne les détails suivants :

Coût total estimé des travaux : 1 762 000 \$

Nombre de lots selon subdivision déposée : 31 (au début de l'étude il y en avait 32 mais il y a un qui était déjà desservi et qui a été enlevé)

Répartition à l'unité soit pour chaque lot : 56 839 \$

Raisons qui expliquent ce coût élevé par lot :

- entre la rue de l'Axion et le domaine, il faut traverser un milieu humide : ± 250 000 \$;
- terrain avec beaucoup de dénivelé : remblai-déblai;
- contraintes diverses reliées au fait que le terrain est en milieu humide;
- superficie des lots très grande soit en moyenne 9 959 mètres carrés;
- frontage des lots très grands soit en moyenne 62 mètres.

Le promoteur est le seul propriétaire des lots et comme il est d'accord, il n'y aura pas de registre.

À titre de comparaison, le domaine Désy où des travaux de même nature ont été réalisés, le coût unitaire moyen est de 25 800 \$ et les lots ont une superficie moyenne de 5 155 mètres carrés, soit pratiquement deux fois moins grands.

- la période de remboursement des travaux se fait sur 20 ans pour les ouvertures de rues;
- le remboursement débute dès que nous sommes informés par les Services techniques que les travaux sont terminés et que toutes les factures ont été reçues. Nous faisons (les finances) les calculs par lot et offrons aux propriétaires concernés de payer comptant leur part. Ensuite, pour la part de ceux qui ne paient pas comptant, nous empruntons sur le marché public par le biais du gouvernement. Chaque année pendant 20 ans, nous

remboursons l'emprunt et taxons les propriétaires concernés pour leur part;

- *Question de M. Richard Lemay :*

Lors de la séance du 4 février 2013, M. Richard Lemay a demandé quels sont les coûts réels d'opération de la bibliothèque.

Madame la Mairesse indique qu'au budget 2013, les coûts de maintenance du bâtiment sont estimés à 119 400 \$ alors que les coûts d'opération sont estimés à 1 002 300 \$.

- *Question de M. Gilles Bergevin :*

Lors de la séance du 4 février 2013, M. Gilles Bergevin a demandé quels étaient les dépassements de coûts relatifs à la bibliothèque.

Madame la Mairesse fait part du montant du règlement d'emprunt ainsi que des différents coûts relatifs à la bibliothèque (coût total, coût de l'enveloppe extérieure et intérieure et coût relatif à l'auditorium).

Questions des personnes présentes :

Les intervenants sont :

- M. Michel Gauthier :
  - démolition de l'ancienne COOP;
  - Traversée internationale du lac Memphrémagog – retombées économiques.
- M. Richard Lemay :
  - Remorquage Orford;
  - plan pour abolir les effets de serre.
- M. Jean-Pierre Lemelin :
  - valeur du nouveau rôle d'évaluation.
- M. Roger Croteau :
  - état de la rue Norbel.
- M. Laurent Rosa :
  - fossé situé devant sa propriété.
- M. Jacques Gendron :
  - plan de mesures d'urgence lorsque le train traverse la ville.
- M. Jean-Claude Morin :
  - liste des compteurs à lecture à courte distance.
- M. Gilles Bergevin :
  - honoraires en services professionnels pour la bibliothèque.

- M. Michel Raymond :
  - coût de la bibliothèque;
  - nombre de bâtiments propriété de la Ville;
  - rendement de la caisse de retraite.
- M. Gérald Audet :
  - achats et services regroupés dans la MRC et l'Estrie.

16. MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par la conseillère Diane Pelletier. Par la suite, Madame la Mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

17. 91-2013 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier  
Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 21 h 12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Greffière adjointe